

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2010

Le vingt deux Février deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et

ETAIENT ABSENTS : M. Arthur JONES et M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Fabrice MICHELET et Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que M. Pierre BLANCHARD et Mme Martine GENDRAUX non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 18 Janvier 2010, le Conseil Municipal délibère comme suit :

PRESENTATION DES ECRITURES 2009 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire indique que la commission « Finances et Marchés Publics » s'est réunie 2 fois pour l'examen des comptes administratifs 2009 se décomposant comme suit :

BUDGET « COMMERCE RESIDENCE GONTIER »

Il est rappelé que le montant du loyer versé par Monsieur et Madame DUCROS correspond au montant des échéances honorées par la collectivité pour la partie BAR PMU de la Résidence Gontier Place Cail. Ce loyer est alors réparti comptablement, entre le fonctionnement où sont affectés les remboursements des intérêts et en investissement où sont affectés les remboursements de capital.

SECTION DE FONCTIONNEMENT: Equilibre entre les dépenses et les recettes : **1 721.20 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT: Equilibre entre les dépenses et les recettes : **8 826.08 €**

BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS »

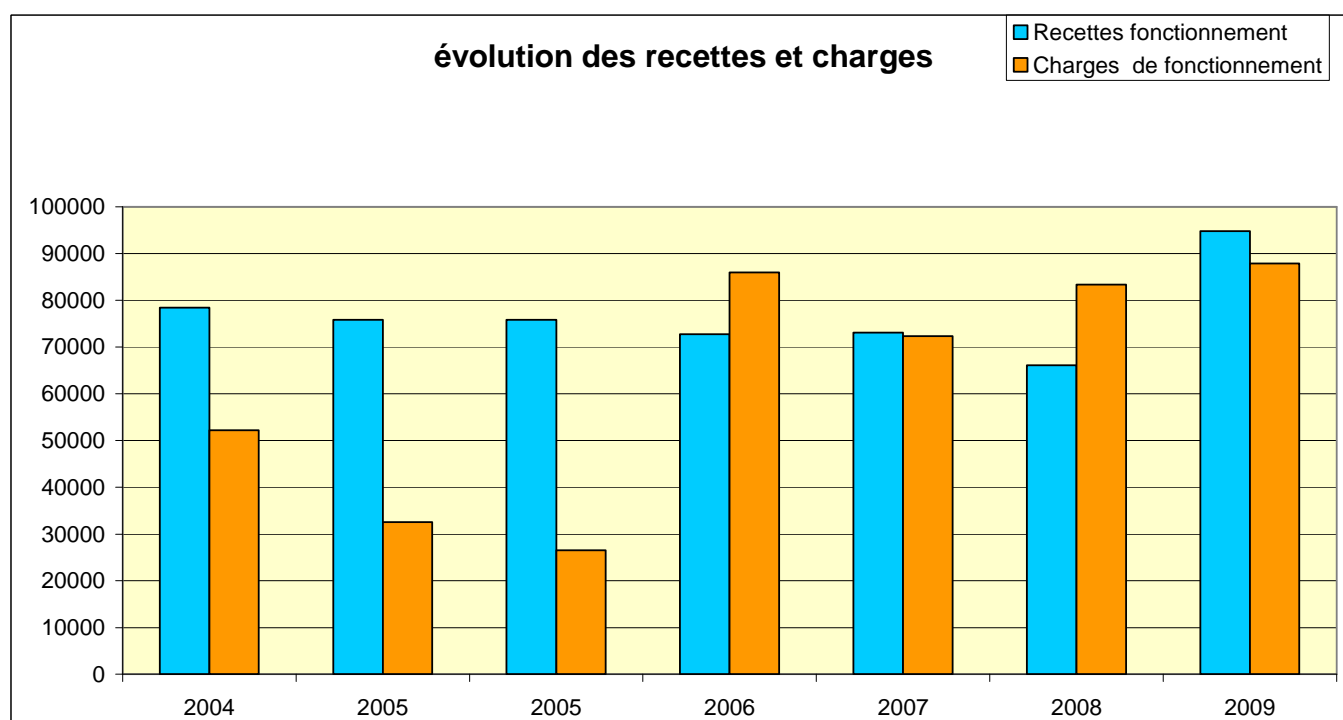
	ANNEE 2009	Résultat 2008	TOTAL CUMULE PAR SECTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes	178 737,65		178 737,65
Dépenses	180 609,94		180 609,94
RESULTAT	-1 872,29		-1 872,29
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes	100 423,50		100 423,50
Dépenses	178 737,65	- 27 823,50	206 561,15
RESULTAT	- 78 314,15	- 27 823,50	- 106 137,65
RESULTATS CUMULES	- 80 186,44	- 27 823,50	- 108 009,94

Il est précisé que les dépenses concernant les travaux ou la maîtrise d'œuvre génèrent des écritures d'ordre du fait de la nature de ce budget (lotissement).

Les travaux se poursuivent, des ventes de parcelles sont en cours de concrétisation. .

BUDGET « SERVICE DES EAUX »			
	ANNEE 2009	Résultat 2008	TOTAL CUMULE PAR SECTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes	94 771,14	47 384,75	142 155,89
Dépenses	87 871,31		87 871,31
RESULTAT	+ 6 899,83	+ 47 384,75	+ 54 284,58
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes	86 891,38		86 891,38
Dépenses	76 924,22	6 465,65	83 389,87
RESULTAT	+ 9 967,16	- 6 465,65	+ 3 501,51
RESULTATS CUMULES	+ 16 866,99	+ 40 919,10	+ 57 786,09

Monsieur le Maire commente ces résultats liés à la décision prise quant aux tarifs et à la répartition des recettes entre l'abonnement et les m3 consommés.



Il indique par ailleurs que le remboursement prévu de la TVA indue appliquée sur la contribution au Syndicat 4 B en 2009 sera remboursée en 2010 car elle n'était pas due. Par ailleurs, il est précisé que le montant de l'indemnité honorée par Véolia qui n'a pas atteint le rendement fixé par le contrat de concession, est de l'ordre de 2 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre sera prochainement organisée à l'initiative de la DDT (ex Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) qui encourage la gestion regroupée des services d'eau.

Monsieur Gornard délégué du Conseil Municipal au Syndicat 4B, annonce que du fait du contexte réglementaire relatif à la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1^{er} janvier 2011, le syndicat va prochainement proposer aux collectivités à qui cette surveillance incombera, de réaliser un diagnostic commun du contrôle sanitaire sur les unités de gestion de l'eau de l'ensemble du territoire du Synd 4B.

BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARE »			
	ANNEE 2009	Résultat 2008	TOTAL CUMULE PAR SECTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes	77 261,10	17 196,58	94 457,58
Dépenses	22 977,24		22 977,24
RESULTAT	+ 54 283,86	+ 17 196,58	+ 71 480,44
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes	70 000,00		70 000,00
Dépenses	61 977,69	-42424,73	104 402,42
RESULTAT	+ 8 022,31	- 42 424,73	- 34 402,42
RESULTATS CUMULES	+ 62 306,17	- 25 228,15	+ 37 078,02

Monsieur le Maire rappelle que la peinture des ouvertures des logements communaux a été réalisée par la SARL Fleury dans de bonnes conditions et qu'un dédommagement a été effectué au bénéfice des locataires qui avaient fourni l'eau nécessaire à ces travaux. Il conviendra en 2010, d'envisager le remplacement des VMC et de quelques vélux parfois difficiles à ouvrir.

Madame Coirier souligne qu'il serait souhaitable, pour plus de commodité, de remplacer les baignoires par des douches. Monsieur le Maire précise que les locataires qui le désirent, peuvent en faire la demande. Il a déjà été accordé plusieurs autorisations en ce sens.

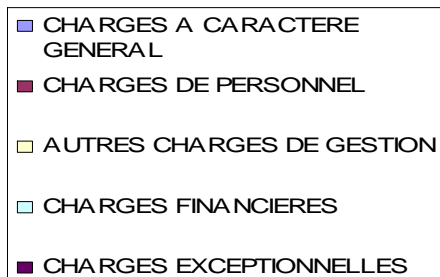
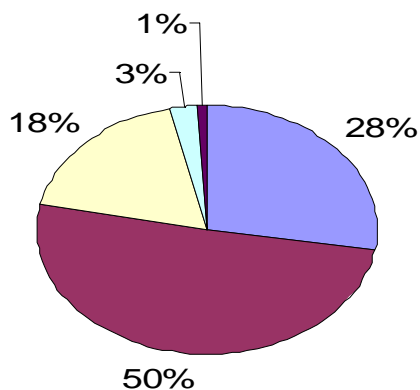
Par ailleurs, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'envisager au budget primitif 2010 de consacrer une partie de cet excédent, pour effectuer des travaux sur les autres logements communaux. En effet, si tout le parc locatif était globalisé sur un même budget annexe, cette utilisation de l'excédent serait naturelle. Une somme sera ainsi transférée sur le budget principal.

BUDGET PRINCIPAL :

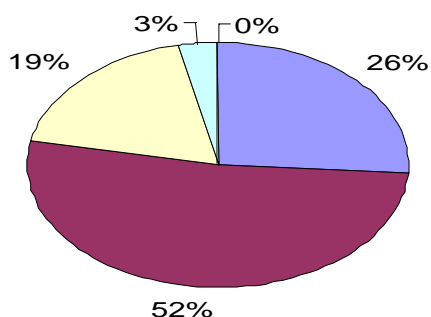
Monsieur le Maire commente les tableaux suivants et répond aux questions

COMPT E	DEPENSES	CA2008	BP2009	CA2009	CA2009/ CA2008	CA2009/ BP2009
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	383 872,91 €	375 711,00 €	361 567,32 €	-5,81%	-3,76%
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	178 221,72	179 050,00 €	166 500,67 €	-6,58%	-7,01%
61	SERVICES EXTERIEURS	141 556,54	131 825,00 €	129 251,89 €	-8,69%	-1,95%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	44 339,25	49 801,00 €	42 085,46 €	-5,08%	-15,49%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	19 755,40	15 035,00 €	23 729,30 €	20,12%	57,83%
12	CHARGES DE PERSONNEL	705 143,02	730 000,00 €	721 824,78 €	2,37%	-1,12%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	250 958,47	269 098,00 €	260 385,03 €	3,76%	-3,24%
66	CHARGES FINANCIERES	39 570,73	48 000,00 €	44 995,41 €	13,71%	-6,26%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 531,01	100,00 €	199,96 €	-98,10%	99,96%
	OPERATION D'ORDRE	80 646,51				
	TOTAL	1 470 722,65 €	1 422 909,00 €	1 388 972,50 €	-5,56%	-2,39%
	SANS ECRITURE ORDRE	1 390 076,14 €	1 422 909,00 €	1 388 972,50 €	-0,08%	2,39%

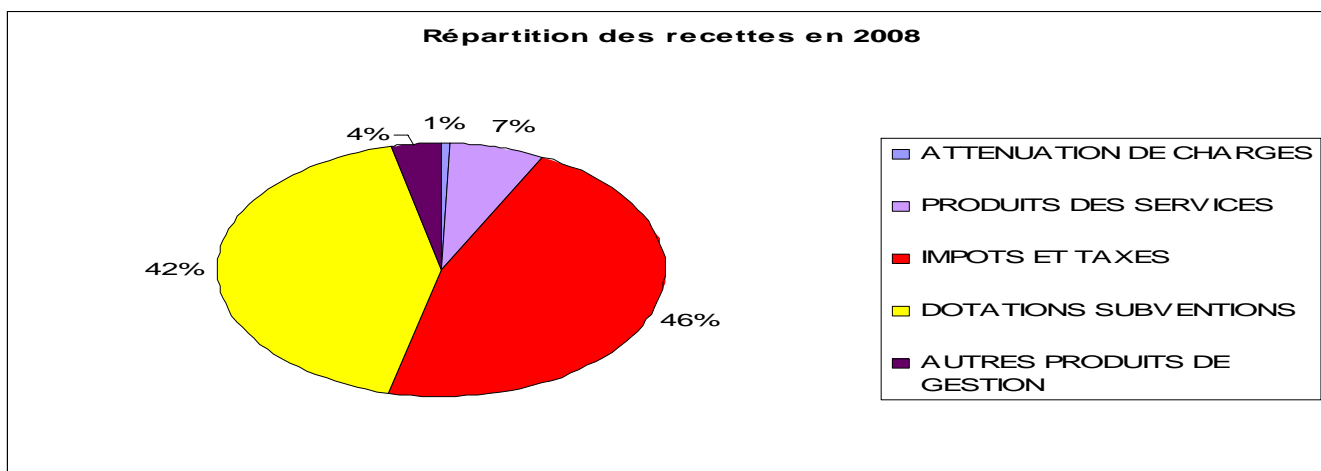
Répartition des dépenses en 2008



Répartition des dépenses en 2009



COMPTE	RECETTES	CA2008	BP2009	CA2009	CA2009/CA2008	CA2009/BP2009
13	ATTENUATION DE CHARGES	11 263,88	3 000,00 €	8 888,03 €	-21,09 %	196,27%
70	PRODUITS DES SERVICES	122 862,43	111 500,00 €	143 644,62 €	16,92%	28,83%
73	IMPOTS ET TAXES	817 884,32	836 683,00 €	861 694,76 €	5,36%	2,99%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	748 435,67	706 843,00 €	711 503,27 €	-4,93%	0,66%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	61 819,47	59 614,00 €	66 821,28 €	8,09%	12,09%
76	PRODUITS FINANCIERS	206,79	200,00 €	206,79 €	0,00%	3,40%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	81 549,88	0,00	57 677,32	-29,27 %	#DIV/0!
	TOTAL	1 844 022,44 €	1 717 840,00 €	1 850 436,07 €	0,35%	7,72%
	SANS ECRITURE ORDRE	1 762 472,56 €	1 717 840,00 €	1 792 758,75 €	1,72%	,36%



L'analyse présentée par Monsieur le Maire transmise préalablement aux élus est développée ainsi :

DEPENSES

Compte 011 (charges à caractère général)

Entre 2008 et 2009, ces charges ont diminué de 5.8 % soit environ 22 000 €. Ce résultat très positif dans un contexte où beaucoup de charges augmentent, montre tout d'abord une maîtrise des dépenses et est également la conséquence d'une recherche permanente d'une optimisation des coûts (moyens mis en œuvre : le plan d'action mis en place pour la gestion de la consommation de l'eau : la consommation a diminué de 44% entre 2008 et 2009 - le suivi très attentif par Marc Chassin, de l'exploitation de la chaudière du centre culturel et des consommations d'essence ou gaz-oil pour les véhicules de service – une mise en concurrence pour les divers achats

La plupart des montants de crédits utilisés affectés aux comptes 60, 61, 62 sont inférieurs à la prévision qui pourtant, n'était pas surestimée, ce qui montre une attention permanente des élus et des services dans la dépense publique.

Compte 012 (charges de personnel)

Ce poste, qui représente plus de 50% de la dépense totale de fonctionnement, prévu à 730 000 € a été réalisé à hauteur de 98.8 % ; ce qui montre que l'estimation en début d'année a été juste.

L'augmentation de 16 000 € environ entre 2008 et 2009 (2.37%) est mécanique, compte tenu de l'augmentation d'une part du point d'indice et des changements d'échelon et de grade des différents agents. Cette évolution, appelée GVT (glissement vieillesse technique) est souvent de 2.5 à 3%.

Compte 65 (autres charges de gestion)

Les dépenses prévues n'ont pas été totalement effectuées puisqu'une économie de 9 000 € a été réalisée. Pour rappel une somme de 115 471 € avait été inscrite au compte 658 si besoin dans le cas d'une dépense imprévue. Elle n'a pas été utilisée.

Compte 66 (charges financières)

La provision avait été un peu majorée par prudence.

Le total des charges réelles s'élève à 1 388 972.50 € par rapport à un BP de 1 422 909 €; ce qui monte une économie 33 936 € soit 2.39 %

En comparant ce chiffre avec les dépenses réelles effectuées en 2008 (1 390 076 €), les dépenses 2009 n'ont donc pas augmenté (recul de 0.08%) ce qui constitue un effort important. En comparant toutes les charges en occultant le poste des salaires, 2009 montre une réduction de 17 789 € (2.60%) par rapport à 2008. Ce résultat est excellent dans la mesure où certaines augmentations de charges sont également mécaniques (cotisation SDIS, SIVU).

En conclusion, une maîtrise générale des dépenses est constatée. La mise en place début 2009 d'un suivi permanent de certains comptes montre aujourd'hui son efficacité.

RECETTES

Compte 013 :

Ce compte, qui correspond au remboursement par la SOFCAP de l'absence de nos agents (maladie, accidents) est volontairement minoré lors du BP car on ne peut escompter des recettes en espérant des absences d'agents. La réalisation de 8 888 € correspond principalement à l'absence de Louis-Noël ALBERT accidenté.

Compte 70 :

Ce compte est fortement en hausse par rapport au CA 2008 (+ 20 782 € soit + 16.9%) et au BP 2009 (+ 32144 € soit 28.8%).

Trois raisons expliquent principalement ce bonus :

- d'une part, le remboursement de la taxe foncière pour la gare (expliquée précédemment), puis le remboursement par le syndicat Mellois des piscines (7205 €) pour les travaux de soutènement du mur (dépense totale en investissement).
- D'autre part, tous les comptes ont enregistré des recettes supérieures aux prévisions (abonnements bibliothèques, vente de cartes de pêche, vente des concessions...)
- Enfin, des produits exceptionnels sont venus majorer ce compte (vente de biens communaux, vente des peupliers).

Compte 73 :

Les recettes encaissées sont plus importantes que prévues.

Le compte 7311 (impôts locaux) génère une plus-value de 1 500 € environ ; cela montre que les bases indiquées par le trésor public en mars sont prudentes.

L'augmentation principale de ce chapitre provient du compte 7381 qui enregistre une recette totale de 27 771 € (prévue à 12 000 €). Cette recette correspond à la taxe de 1.20% sur les mutations immobilières (payées dans les frais de notaire). Ce montant encaissé est en recul de 4 358 € par rapport à 2008 (-13.5%). Cette recette n'est pas maîtrisable du tout par la commune.

Compte 74 (dotations, subventions)

Les dotations d'état sont en tout point celles prévues au BP.

La seule différence réside dans le compte 74718 qui montre un remboursement plus important du CNASEA (pour l'emploi du CAE) que prévu car la reconduction du poste CAE (liée à la décision d'une commission préfectorale) n'était pas systématique.

Compte 75 (autres produits de gestion):

Il s'agit des loyers des logements communaux, à l'exception de ceux figurant dans le budget de la gare, en incluant la location des salles communales et des gîtes. La location du gîte pour le film explique une bonne partie de cette augmentation.

Compte 76 (produits financiers) :

Cette recette représente les revenus des parts sociales que la commune a, auprès du Crédit Agricole.

Compte 77 (produits exceptionnels) :

Ce compte a principalement été crédité de la vente du tracteur ISEKI (1 200 €) et du premier remboursement de l'assurance, suite au sinistre incendie des tribunes (52 235 €). Cette somme est à enlever pour les comparaisons car la dépense interviendra en investissement en 2010.

En conclusion, les recettes réelles (sans écritures d'ordre et recettes exceptionnelles) sont majorées de 30 286 € (1.72%) par rapport à 2008 et de 74 918 € par rapport au BP (+4.36%).

Il faut rappeler que ces recettes supplémentaires sont à resituer dans un contexte où d'une part, les dotations d'état étaient en baisse, et que les taux des impôts n'avaient pas augmenté.

SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous montre le résultat total, en incorporant les excédents reportés de l'année 2008.

Recettes 2009 : **1 850 436.07 €**

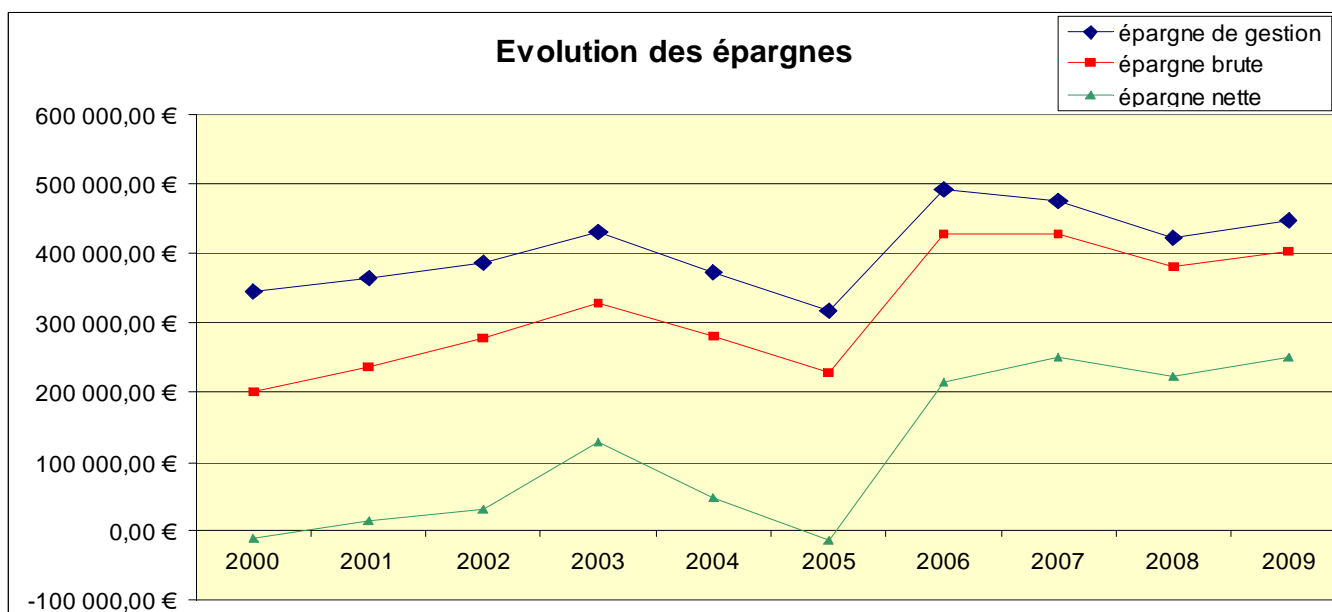
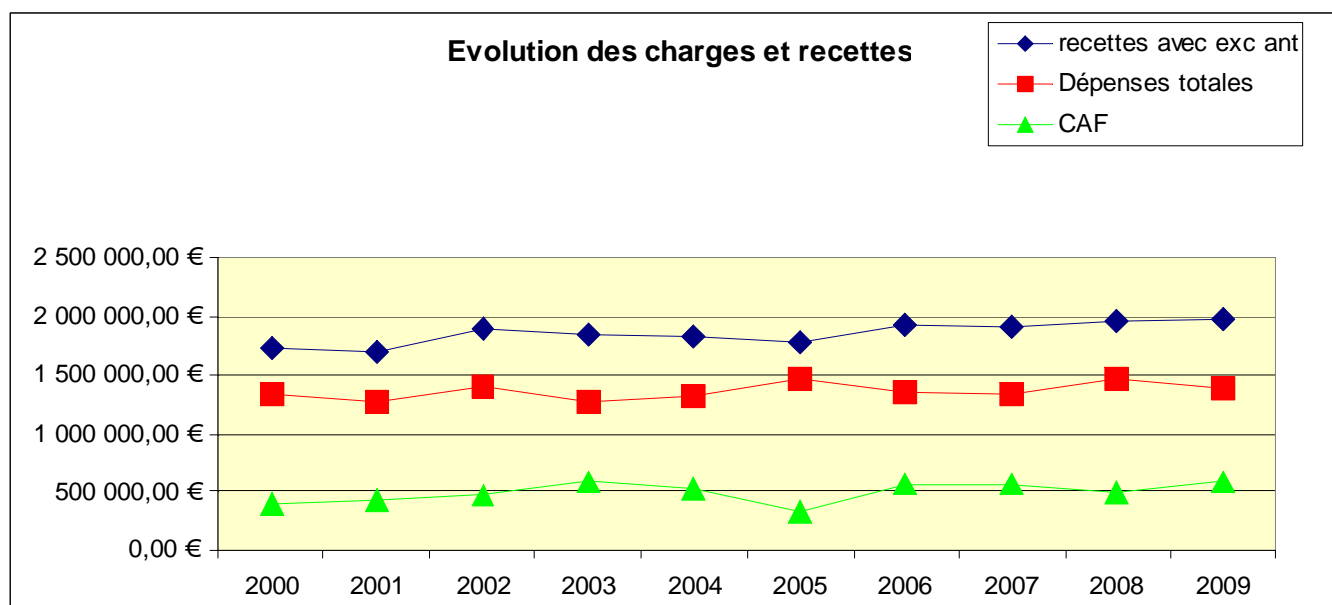
EXCEDENT 2009 : **461 463.57 €**

Dépenses fonctionnement : **1 388 972.50 €**

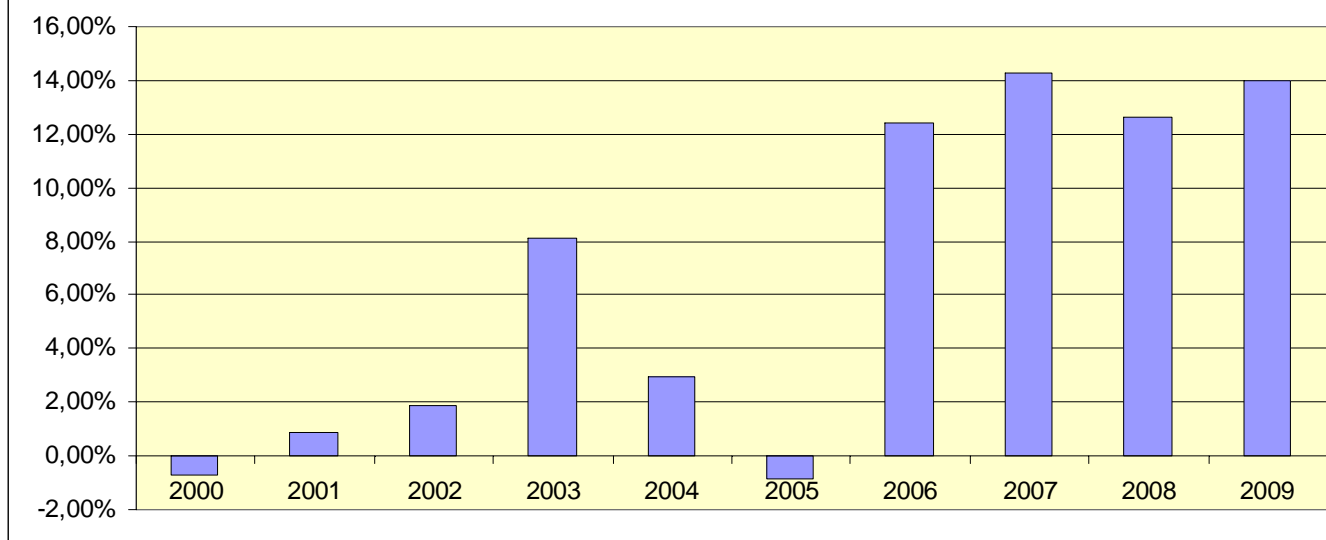
Excédent reporté 2008 : **120 540.87 €**

Excédent cumulé : **582 004.44 €**

Il est précisé que cet excédent comprend le montant de l'indemnisation d'assurance reçue dans le cadre de l'incendie des tribunes du stade de 52 235 €. L'excédent sur l'année hors indemnisation est donc de 529 769 €. L'augmentation substantielle du résultat provient par ailleurs de l'augmentation réelle des recettes et de la maîtrise des dépenses. Ces efforts permettent de dégager un plus grand autofinancement.



pourcentage de l'épargne nette / recettes fct



Puis Monsieur le Maire aborde le bilan de la **SECTION D'INVESTISSEMENT 2009**

INVESTISSEMENT DEPENSES		
	BP2009	CA 2009
Déficit 2008	100 690,10 €	100 690,10 €
Remboursement en capital des emprunts 2008	157 000,00 €	152 631,96 €
Restes à réaliser		
Honoraires	56 500,00 €	49 112,23 €
prestations intellectuelles	15 500,00 €	5 222,00 €
Travaux 2009	1 119 776,90 €	351 900,99 €
Total des dépenses	1 449 467,00 €	659 557,28 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
	BP2009	CA2009
virement prévisionnel	300 000,00 €	
FCTVA	66 467,00 €	96 619,50 €
TLE	6 000,00 €	10 673,00 €
dons		
excédents de fonctionnement	377 000,00 €	377 000,00 €
subventions	170 000,00 €	8 679,49 €
emprunts	530 000,00 €	65 000,00 €
Immobilisations corporelles		108,10 €
Total	1 449 467,00 €	558 080,09 €

virement nécessaire	101 477,19 €
----------------------------	---------------------

DEPENSES

Moins de travaux ont été réalisés qu'indiqué dans le BP. En effet, le pôle associatif, dont le coût a été budgété en 2009, sera rénové entièrement en 2010. De ce fait, un décalage budgétaire existe.

RECETTES

Le FCTVA est plus important que prévu, du fait de la convention passée avec l'état qui a prévu de rembourser le FCTVA en N+1 et non en N+2. La somme de 96 619.50 € représente donc le FCTVA de l'année 2007 et 2008.

SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

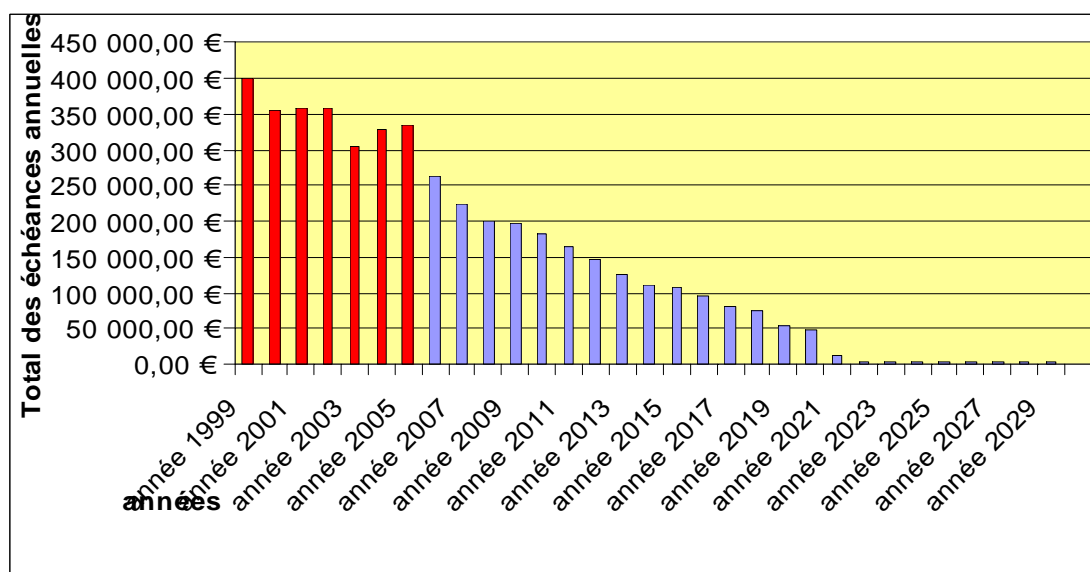
Ce budget montre que tous les travaux réalisés ou achats ont été entièrement autofinancés, grâce au montant important viré de la section de fonctionnement. Seul un emprunt pour l'acquisition du terrain Gallaud a été opéré.

CONCLUSION :

Le compte administratif 2009 montre une maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégage une forte capacité d'autofinancement (25%), sans compter les excédents reportés.

STRUCTURE DES PRETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire montre et commente l'évolution de la dette de la commune depuis 1999 jusqu'à son extinction :



Tenant compte du contexte actuel, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de maintenir les clauses du prêt principal PENTIFIX MULTIFIX contracté auprès de la Caisse d'Epargne au moment de la renégociation en 2005, prêt d'un montant initial de 1 536 300 € dont le taux bonifié est fixé à 4.05 % si CMS10 ans –CMS 2 ans > 0.45 et à 7% si CMS10 ans –CMS 2 ans < 0.45.

Puis Monsieur le Maire commente la prospective des prêts en tenant compte des divers projets d'investissement 2010 tels qu'ils ont été envisagés et sont proposés par la commission

INVESTISSEMENTS 2010

Monsieur le Maire rappelle que l'élu est pleinement dans son rôle lorsqu'il établit une programmation des investissements, il doit être force de proposition. Le projet de programme 2010 est évoqué.

Il précise que la structuration des prêts lors de la renégociation a pour effet de voir une diminution chaque année de remboursements permettant ainsi de pouvoir contracter des emprunts sans augmentation générale du montant des échéances.

L'endettement de la commune est faible puisque les principaux prêts ont une durée résiduelle de 10 ans.

EXPLICATIONS SUR LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire présente le contexte actuel de la taxe professionnelle:

- Impôt sur les investissements (Pénalise les activités industrielles)
- Impôt sur la masse salariale (supprimé en 1999) Pénalise les activités de main d'œuvre
- L'impôt favorise les délocalisations

Et explique les objectifs de la réforme destinée à

- Limiter les délocalisations
- Défendre l'emploi en France
- Rendre l'impôt plus juste
- Moins taxer les activités industrielles
- Plus taxer les activités de service

Cette nouvelle taxation se décompose ainsi :

Cotisation Foncière des Entreprises :

Redevables : les entreprises

Bénéficiaires : communes et communautés de communes

Assiette : valeur locative

Taux votés par les assemblées

La CVAE :

Redevables : les entreprises avec CA > 152 500 €

Bénéficiaires : 26.5% bloc communal - 48.5% département - 25% région

Assiette : 1.5% de la valeur ajoutée (dégrèvement pour ets dont CA entre 152 500 € et 500 000 €)

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux :

Taxe sur les éoliennes terrestres (15%)

Imposition forfaitaire sur les transformateurs (100%)

Imposition forfaitaire sur les stations radio-électriques (2/3)

Imposition forfaitaire sur le matériel roulant sur le réseau ferré national

Imposition forfaitaire sur les répartiteurs principaux

Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie électrique (50%)

Imposition forfaitaire sur les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque (50%)

La mise en œuvre de cette réforme concernera les entreprises en 2010 et les collectivités locales en 2011.

Le montant de la recette communale au titre de la TP ne serait pas modifié. La commune ne percevra pas moins mais pas plus non plus car il est prévu un reversement en cas de différence positive au bénéfice des collectivités « perdantes ».

Les élus s'interrogent cependant sur la répartition du produit et le partenariat entre les diverses collectivités à l'avenir, craignant que certaines se désengagent dans le cadre de certains projets.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE CENTRALE – EVOLUTION DU DOSSIER

Monsieur le Maire explique le travail de la commission « Amélioration et Valorisation du patrimoine » avec Monsieur MONTIL Architecte et le Cabinet Nicolet. Il invite les élus à une prochaine rencontre avec les partenaires le 1^{er} Mars 2010.

Par ailleurs, comme annoncé lors de la réunion publique du 02 Février 2010, les arbres ont donc été abattus par les employés du service des espaces verts avec le concours du Sivu.

La Communauté de Communes du Cœur du Poitou a validé les travaux d'assainissement prévus dans la rue de la Laiterie (prévus en mai) et dans l'avenue (prévus en juin). Une consultation est lancée.

Rencontre le Conseil Général le 18 mars pour faire le point sur l'évolution du dossier

Monsieur le Maire évoque ensuite l'opportunité d'achat de la propriété Trébuchet à Javarzay et demande aux élus de se prononcer considérant que la réflexion menée depuis plusieurs mois, permet maintenant de se positionner.

Les élus échangent sur le sujet considérant qu'il convient de ne pas négliger l'idée d'un « bras » face au château, pour dévier les poids lourds du carrefour de Javarzay. Bien que favorable à cette possibilité, Monsieur le Maire renouvelle ses craintes quant à l'utilisation possible du « bras », par tous les véhicules ce qui peut dévier la circulation notamment du centre ville et donc des commerces. Néanmoins, il est conscient de la nécessité de sécuriser la circulation des piétons aux abords du carrefour et notamment sur l'avenue des Fils Fouquaud où la dangerosité est actuellement réelle. Monsieur le Maire est autorisé à prendre contact avec les propriétaires du terrain concerné.

La réflexion sur le plan de circulation s'oriente vers une interdiction des poids lourds (sauf véhicules agricoles) sur le tronçon depuis le carrefour jusqu'à l'embranchement avec la rue de la laiterie (au niveau de l'atelier poterie).

Après un large débat, Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître la position de chacun en ce qui concerne l'achat de la propriété TREBUCHET : 7 voix contre, 4 voix pour et 5 abstentions.

Par ailleurs, à l'unanimité, les élus acceptent le principe d'un test pour un double sens dans l'avenue Auguste Gaud, après les travaux d'aménagement de l'avenue, en sécurisant les abords de l'école du Sacré Cœur, afin de disposer d'éléments concrets pour prendre ultérieurement, une orientation sur le plan général de circulation.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

- informe les élus de la date de la prochaine réunion du CCAS

Guillaume GENDRAUX adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- informe de la plantation d'arbres dans le cadre de l'arboretum qui sera si possible programmée avant l'ouverture du château.

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

- renouvelle sa demande aux élus pour réfléchir à la dénomination du Pole Associatif.
- présente les posters proposés par la commission pour remplacer les posters actuels et tenir compte de l'évolution du château. Le choix se porte, par 15 voix pour et 1 voix pour une proposition plus classique, sur un trompe l'œil qui sera ainsi diffusé. Madame Ragot soumet la réalisation de cartes postales.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- rappelle que la commune a acheté 2 défibrillateurs qui seront installés, l'un sur le site du stade Jacques Courivaud, et l'autre Place Cail. Une des conditions nécessaires pour y répondre efficacement est de pouvoir disposer de gens rapidement mobilisables qui sauront donner les premiers gestes de secours et utiliser le défibrillateur si nécessaire. Ainsi les commerçants et les utilisateurs du complexe sportif ont été sollicités pour s'inscrire à la formation nécessaire pour obtenir le PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) prise en charge financièrement par la commune.

18 personnes ont répondu favorablement. Contact sera donc repris avec Cyril Gendraux pour l'organiser.

- indique que la commission poursuit sa réflexion sur l'organisation des manifestations 2010 et à la mise en place d'un conseil municipal de jeunes.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- fait le point des chantiers en cours, annonce la réception des tribunes du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 50 :

- Accueil d'une stagiaire en BTS « Service Espace rural » au Lycée du Roc Fleuri pour 12 semaines. Le thème de son stage sera la valorisation et la promotion du Château de Javarzay.
- Précision sur la décision de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou quant aux écoles
- Organisation du planning des permanences pour les élections régionales
- Remerciements à la population pour l'accueil qui a été fait aux agents recenseurs
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 22 mars 2010 et le 12 avril (vote des budgets).
- Prochaine réunion de la commission « Finances » le 03 mars 2010.

Ainsi délibéré, en mairie en Chef-Boutonne, le 22 Février 2010

Le Maire,
Fabrice MICHELET

